Parlement jurassien
Groupe PCSI Motion No _____

Ampleur et évolution de la pauvreté dans le Canton du Jura. Rapport annuel et plan de mesures.

La pauvreté touche la population aussi bien en Suisse que dans notre canton. Son ampleur, son évolution, ses causes et ses conséquences ne sont que superficiellement répertoriées. Par ailleurs, la pauvreté est encore largement taboue dans la population.

La recherche et l'expérience montrent que la pauvreté naît de causes diverses. Si la situation économique qui provoque le chômage et la fin du droit aux indemnités est une cause importante de pauvreté, une formation insuffisante joue également un rôle significatif. Ainsi, des politiques familiales et d'intégration efficaces apparaissent comme déterminantes dans la lutte contre la pauvreté et permettent d'éviter que celle-ci ne se transmette d'une génération à l'autre. Les jeunes peu formés ont moins de chances sur le marché du travail, peinent à obtenir une place d'apprentissage et sont de ce fait particulièrement touchés par la pauvreté. La politique fiscale a également une influence sur le revenu disponible et la gestion du territoire peut être facteur d'intégration ou de marginalisation. **En résumé, la question de la pauvreté est complexe car elle apparaît comme une question transversale de l'action publique.**

Avec la réalité du chômage et du nombre de personnes en fin de droit, le risque de pauvreté augmente fortement actuellement. Il est possible que le nombre de personnes qui devront avoir recours à l'aide sociale, va également fortement augmenter ces prochaines années. Le problème de la pauvreté va s'aggraver et les dépenses d'aide sociale vont croître de manière proportionnelle.

Pour mener une politique de lutte cohérente contre la pauvreté, il est indispensable que notre canton puisse d'une part disposer chaque année d'un rapport sur l'évolution et les causes de la pauvreté le concernant et que d'autre part le Gouvernement présente en début de législature, un plan de mesures pour prévenir et réduire la pauvreté.
Il faut entendre par rapport non pas une étude approfondie qui serait trop fastidieuse pour être répétée chaque année, mais un document qui rassemble un certain nombre de constats et d'indicateurs qui permettent de mesurer l'évolution du problème et également l'efficacité des mesures prises pour l'endiguer.

Ce n'est en effet qu'en disposant d'indications précises et objectives que les élus politiques pourront prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir et réduire la pauvreté.

Le Gouvernement est invité, en début de législature, à présenter un plan de mesures pour lutter contre la pauvreté dans notre canton ainsi qu'un rapport annuel décrivant son ampleur et son évolution.

Delémont, le 21 avril 2010 groupe PCSI

Jean-Paul Miserez